

Réunion du Conseil Municipal du 07 juillet 2022 à 19 h 00

Présents : Guy VADROT, Françoise GÉNERMONT, Isabelle TISSIER, Isabelle GUÉRINONI, Gisèle MEUNIER, Adrien VASSEUR

Absents : Patrice GUÉRINONI (pouvoir G. VADROT), Bruno DROUARD, Florian LEGENDRE, Pierre FLANDIN (pouvoir G. MEUNIER), Lucien LAMBERTS.

Secrétaire de séance : Françoise GÉNERMONT

I – Salle Communale

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de modifier les tarifs de location pour la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'instaurer les tarifs suivants à compter du 01/01/2023 :

Location pour le Weekend, (du vendredi soir au lundi matin) :

Habitants 130 € l'été et 150 € l'hiver

Hors commune 230 € l'été et 250 € l'hiver

Toute journée supplémentaire sera facturée 100 €.

II – 14 juillet

La fête nationale se déroulera le samedi 16 juillet.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion préparatoire aura lieu le 11 juillet à 18 h.

Le Centre social organisera des jeux pour les enfants le 16 juillet de 14 h à 17 h.

III – Voitures sur la voie publique

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a envoyé un courrier recommandé pour les voitures situées sur la voie publique rue du Domaine.

Il informe également le Conseil Municipal que la Gendarmerie Nationale est venue visiter la commune et que suite à ce passage il convient de prendre un arrêté d'interdiction de stationner sur la voie publique dans tous les endroits dangereux (Rue Saint Léger, Rue de la Fontaine du Loup, ...).

IV – Equipements Fêtes et cérémonies

Le Maire propose d'acheter une friteuse et des tables pour l'extérieur.

Le Conseil Municipal décide de reporter le débat à l'année prochaine.

V – Véhicule

Le Maire informe que la voiture achetée au garage LAMOUREUX, est tombée trois fois en panne en une semaine.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la vente.

VI – Publicité et diffusion

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Monsieur le Maire indique que l'ordonnance et le décret du 7 octobre 2021 susvisés ont modifié les règles de publication des actes des collectivités territoriales. Il précise que pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération de l'assemblée délibérante : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1^{er} juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique. A cet effet, les assemblées locales concernées sont invitées à se prononcer par délibération sur le choix retenu avant le 1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. d'adopter la modalité de publicité suivante :

Soit :

Publicité des actes de la commune par publication papier, et dans ce cas, ces actes sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite.

2. Charge Monsieur le Maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VII – Questions diverses

- Une habitante demande s'il est possible pour les associations de profiter des panneaux en bois pour afficher leurs manifestations. Le Conseil Municipal autorise cette demande.
- Le Conseil Municipal confirme sa décision d'affecter les DCE 2020,2021 et 2022 comme suit :

DCE 2020 : Création d'une piste forestière et achat du terrain jouxtant la salle communale.

DCE 2021 et 2022 : Routes

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 20

Réunion du Conseil Municipal du 13 octobre 2022 à 19 h 00

Présents : Guy VADROT, Françoise GÉNERMONT, Isabelle TISSIER, Patrice GUÉRINONI, Bruno DROUARD, Pierre FLANDIN, Isabelle GUÉRINONI, Adrien VASSEUR

Absents : Florian LEGENDRE (pouvoir Françoise GENERMONT), Lucien LAMBERTS (pouvoir Pierre FLANDIN) Gisèle MEUNIER (pouvoir Isabelle GUERINONI).

Secrétaire de séance : Françoise GÉNERMONT

Le Maire procède à la lecture du compte rendu de la séance du 07 juillet 2022. Le Conseil Municipal adopte le procès-verbal à l'unanimité de présents.

Il demande à ce que l'ordre du jour soit modifié, à savoir, l'ajout de :

- Enquête publique : Avis du Conseil Municipal sur ce dossier
- Changement d'horaire de l'éclairage public

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

I – Panneaux photovoltaïque

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation de panneaux photovoltaïque sur les communes de Dirol et Germenay.

Après débat et proposition de vote à bulletin secret, ce qui est refusé, le vote est organisé à main levée.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la majorité des présents.

II – Eclairage Public

Le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le temps d'éclairage public.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les horaires d'éclairage suivants :

Période d'été du 1^{er} mai au 14 octobre : pas d'éclairage le matin et le soir jusqu'à 23 h

Période d'hiver du 15 octobre au 30 avril : le matin à partir de 6 h 30 et le soir jusqu'à 22 h.

III – Aménagement terrain salle

Le Maire propose au Conseil Municipal de clôturer le terrain autour de la salle communale avec des brises vues.

Le Conseil Municipal décide de se renseigner pour sur les tarifs des panneaux en bois.

IV – Débat budgétaire

- Plantation d'arbres : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est possible de planter des arbres offerts par le Conseil Départemental.
Le Conseil Municipal donne son accord pour la plantation de 20 arbres.

- Acoustique de la salle communale : Le Conseil Municipal charge le Maire de demander des devis.
- Routes : Des devis pour les rues suivantes avait été demandés, à savoir :
 - o Rue du Domaine : 27 000,00 €
 - o Sortie de ferme : 5 000,00 €

Le Conseil Municipal charge le Maire de faire réactualiser les devis.

- Aménagement sécuritaire : Plusieurs propositions sont faites pour sécuriser le village, à savoir :
 - o Rue de la Fontaine du Loup : Sens unique et 30 km/h
 - o Rue Saint Léger (maison Miguet) : Installation d'un Stop
 - o Rue des Ganettes : Installation d'un miroir
 - o Deux panneaux priorité à droite à l'entrée du village

V – Busage Rue Saint Léger

Suite à la demande d'un riverain pour que le fossé situé sur la départementale entre Le Bourg et Sauvigny, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

VI – Voiture communale

Le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un voiture Renault Kangoo au prix de 3 000,00 € pour remplacer l'actuel véhicule qui ne fonctionne plus.

Le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cet achat.

VI – Questions diverses

- Fleurissement communal : Le Maire propose que l'APIAS s'occupe du fleurissement de la Commune.
Le Conseil Municipal charge le Maire de demander un devis.
- Le Maire propose au Conseil Municipal de demander au SIEEN une étude pour installer des panneaux photovoltaïques sur les toits communaux.
Le Conseil Municipal donne son accord.
- Photocopies : Le Conseil Municipal d'instaurer un forfait à 40 €/an pour les associations
Après vote (Pour 6 ; Contre 4 ; Absentions : 1) le Conseil Municipal accepte à la majorité des présents.
- Palissades : M. Joël GOURY demande s'il peut mettre des palissades entre son terrain et le terrain communal.
Le Conseil Municipal accepte à condition qu'il ne s'appuie pas sur le mur du cimetière.

- Mares : Le Conseil Municipal charge le Maire de signaler à la DDT que des mares ont été comblées.
- Environnement : Adrien VASSEUR signale qu'il y a énormément de débris de bâche dans la haie le long de la Rue de la Fontaine. Le Maire se charge de le signaler à l'intéressé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 55

Réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2023 à 19 h 00

Présents : Guy VADROT, Françoise GÉNERMONT, Isabelle TISSIER, Patrice GUÉRINONI, Bruno DROUARD, Pierre FLANDIN, Isabelle GUÉRINONI, Florian LEGENDRE, Gisèle MEUNIER, Adrien VASSEUR

Absents : Lucien LAMBERTS.

Secrétaire de séance : Françoise GÉNERMONT

I – Dotation cantonale d'Équipement

Le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter la DCE sur la voirie (routes, parking).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

II – Chemin des Lavandières

Il se trouve à Sauvigny et débouche sur le lavoir de la Douée.

Un administré (Mme Cousin) demande à acheter la partie qui touche sa propriété pour pouvoir clore ou le cas échéant pouvoir installer un pilier et un petit portillon qui ne serait pas fermé à clé.

Le Conseil Municipal à la majorité des présents (9 pour – 1 contre) l'autorise, à titre précaire et révocable à installer un portail et décide de conserver le chemin rural, le remettre en état afin d'accéder au Lavoir.

III – Journée citoyenne

Le Maire propose de fixer la date du samedi 22 avril 2023 à 9 h 30.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents.

IV – Investissements

Le Maire rappelle les investissements évoqués en 2022 :

- Route du Domaine
- 2 entrées de ferme (rue du Domaine)
- Parking Eglise
- Aménagement sécuritaire
- Signalétique dans la forêt (circulation, chiens en laisse, faune, flore, etc)

Le Maire demande que la commission des routes l'accompagne pour examiner la rue du Moulin. Une date est fixée au 27 janvier 2023 à 9H.

Le Conseil municipal charge le Maire de demander des devis.

V – Bâtiment bois

Le Maire rapporte au Conseil Municipal les avancements au sujet de cette construction.

L'architecte, après de nombreuses négociations, a réussi à obtenir un devis global à 99 761,06 € HT.

La Région subventionne le projet à hauteur de 26 269 €.

Le Conseil Municipal décide de lancer l'opération à l'unanimité des présents.

VI – Personnels communal

Le Conseil Municipal décide d'octroyer une prime à :

Christophe LEBLANC : 1500 + 10 %

Isabelle BARDAUD : 1 000 + 10 %

VII – Questions diverses

- ➔ Bâtiment en péril : Le Maire informe le Conseil Municipal de l'action qui a été menée pour mettre en sécurité la rue du Domaine jouxtant le bâtiment en péril.

Le propriétaire doit exécuter les travaux ou la démolition avant le 31 mars 2023.

- ➔ Organisation : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il manque des bras lors de l'organisation des manifestations.
Les Conseillers se plaignent du manque de communication pour les préparations.
Adrien VASSEUR propose d'organiser une réunion publique.
- ➔ Electricité : Le Maire présente un devis de l'entreprise RICHARD pour la mise aux normes des prises du four de la salle communale, le changement de l'éclairage de la Mairie en led ainsi que la vérification de l'électricité de la salle communale.
Le Conseil Municipal souhaite que le Maire demande un autre devis à l'Entreprise GUENOT.
- ➔ Le Département a mis la Commune en demeure d'abattre trois frênes sur la Route de Germenay. Le Maire présente deux devis, à savoir :
 - Entreprise GOURY : 1 216,00 €
 - Entreprise MARTIN : 840,00 €

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise MARTIN à la majorité des présents.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 30